

L'été sera chaud, et sec

Dossier de la rédaction de H2o
June 2022

C'est ce qui transpire de la carte des risques de sécheresse publiée par le ministère de la Transition écologique. "[La carte] montre que l'été 2022 pourrait être marqué par des périodes ou des baisses de nappe marquées sur la totalité du territoire", selon le Comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH) chargé par le Comité national de l'eau pour suivre l'état des ressources en eau. Concrètement, les nappes phréatiques accusent à ce stade des niveaux de baisse significatifs qui se traduiront à l'été par des niveaux de baisses marquées. Il a en effet peu plu cet automne et cet hiver 2021, saisons qui habituellement ravitalisent les nappes phréatiques.

En cas de pénurie, des restrictions d'eau graduelles et temporaires pourront être déclenchées par les préfets pour préserver les utilisations prioritaires de santé, sécurité civile et d'approvisionnement en eau potable. Propluvia rappelle que les arrêtés sécheresse et informe des mesures de restrictions d'eau en vigueur dans les départements concernés. Les mesures de limitation des prélevements sont progressives en fonction de seuils définis : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise. Elles sont adaptées aux différents usages : 1. Usages domestiques : sensibilisation, puis limitation de plus en plus fortes des prélevements pour l'arrosage des pelouses, des espaces verts, le lavage des voitures, le remplissage des piscines jusqu'à l'interdiction totale de ce type d'utilisation (hors usage eau potable) ; 2. Agriculture (80 % des prélevements entre juin et août) : interdiction d'irriguer 1 jour par semaine, plusieurs jours par semaine ou à certaines heures jusqu'à l'interdiction totale de l'irrigation ; 3. Industrie : des mesures spécifiques ont été prises sur les unités les plus consommatrices (mesures imposant une réduction progressive d'activité, le recyclage de certaines eaux de nettoyage, la modification de certains modes opératoires).

Propluvia

À